NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

nº	2020-P67
Au	Conseil d'administration
Date	2020-04-23

Pour DÉCISION

Sujet/titre

Réaménagement de la pointe Nepean – Plan conceptuel révisé et concept finalisé à 50% pour la mise en œuvre de la Partie 1 (muret périphérique et passerelle)

But de la proposition

- Obtenir l'approbation du design pour le Plan conceptuel révisé et la conception détaillée pour la mise en œuvre de la Partie 1 du projet (muret périphérique, ha-ha et passerelle).
- Obtenir l'approbation d'utilisation du sol pour la relocalisation temporaire du monument de Samuel de Champlain, de la statue du guide Anishinabe, le Monument géodésique du Centenaire et la borne cadastrale connexe pour faciliter les travaux de démolition à venir.

Recommandation

- QUE l'Approbation fédérale du design pour le Plan conceptuel révisé et le Concept finalisé à 50% pour la mise en œuvre de la Partie 1 du projet (muret périphérique et passerelle) du Projet de réaménagement de la pointe Nepean soit accordée, selon l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*;
- QUE l'Approbation fédérale d'utilisation du sol pour le déménagement temporaire du monument de Samuel de Champlain, de la statue du guide Anishinabe, du Monument géodésique du Centenaire et de la borne cadastrale connexe soit accordée, selon l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*, dans le but de faciliter les travaux de démolition à venir;
- QUE la préparation et la signature des documents d'approbation fédérale du design soient déléguées au vice-président, Aménagement de la capitale.

Soumis par :

Pierre Vaillancourt, vice-président par intérim, Aménagement de la capitale
Nom

_____
Signature

1. Autorité

Article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

2. Description du projet et contexte

Le projet de réaménagement de la pointe Nepean a fait l'objet d'un concours international de design en 2017. En novembre de la même année, le Conseil d'administration de la CCN a avalisé le concept de la firme Janet Rosenberg & Studio (JRS) à titre de gagnant du concours. En mai 2018, la CCN a attribué à la firme JRS un contrat pour préparer les plans d'aménagement requis pour la réalisation et la mise en œuvre de ce projet.

Le plan d'aménagement paysager retenu pour le projet de réfection de la pointe Nepean met l'accent sur la création d'un espace vert urbain contemporain qui suscite l'intérêt du public et qui offre des possibilités d'interprétation par la mise en place des liens physiques requis pour créer un environnement piétonnier invitant. Le plan comprend :

- plusieurs améliorations aux installations et commodités du parc, y compris de nouveaux parcours pédestres, de nouvelles aires végétalisées et du nouveau mobilier de parc, et l'ajout de la « Pointe aux Murmures », un élément architectural qui propose un ensemble de points d'observation offrant des vues imprenables sur la rivière des Outaouais;
- le remplacement d'une partie de la clôture périphérique existante par un ha-ha paysager (Lot B);
- trois (3) nouvelles entrées qui faciliteront l'accès à la pointe Nepean, comme suit :
  i. une passerelle piétonne reliant le parc Major's Hill à la pointe Nepean (Lot C);
  ii. l'amélioration de l'entrée de la rue St. Patrick, incluant la fermeture de bretelle nord de la rue St-Patrick pour créer un lieu de rassemblement convivial avec un trottoir élargi dirigeant les piétons vers la pointe Nepean ou vers l'entrée principale du Musée des beaux-arts du Canada (MBAC, Lot D);
  iii. une entrée rehaussée à partir de la promenade Sussex, qui invite l'usager à traverser un corridor paysager aménagé en dur sur les terrains du MBAC jusqu'au sentier Op Art sur la propriété du MBAC (Lot E). Ce nouveau lien proposé est toujours à l'étude avec le MBAC;
- un nouveau refuge paysagé en remplacement de l'amphithéâtre original.

Le nouveau lien physique entre la pointe Nepean réaménagée et le MBAC, qui ne faisait pas partie du plan d'aménagement paysager retenu au départ, a été ajouté à la portée du projet. Cette nouvelle structure propose un lien direct formel à partir du site vers la cafétéria du MBAC. L'ajout de ce lien a pour but d'intégrer la nouvelle vision du MBAC visant à rehausser la transparence architecturale du bâtiment par l'ouverture d'un accès supplémentaire permettant aux visiteurs de parcourir le rez-de-chaussée à partir de l'entrée principale jusqu'à la cafétéria sans avoir à débourser les frais d'entrée pour l'accès aux expositions du MBAC. Ce nouveau point d'entrée au MBAC à partir du parc de la pointe Nepean aurait aussi pour effet de rehausser l'accès aux espaces verts environnants de la pointe Nepean, ce qui serait à l'avantage du MBAC et de la CCN.

Depuis la présentation du projet au CCUDI le 7 décembre 2018, les travaux de conception ont été caractérisés par la coordination à l'interne au sein de la CCN et la collaboration à l'externe avec les intervenants concernés, notamment le MBAC, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau, Patrimoine canadien (PCH) et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Tout au long de cette démarche de concertation, les responsables du projet ont porté une attention particulière au renforcement continu de la qualité de la conception, à l'amélioration des installations et de la programmation du parc et à l'optimisation des possibilités d'interprétation et de la durabilité du projet par le biais d'une approche inclusive.

Le Conseil d'administration de la CCN a accordé les autorisations financières requises pour les modifications au contrat en janvier 2019, et pour la démolition de l'amphithéâtre de l'Astrolabe en septembre 2019.

Le 24 septembre 2019, le Comité directeur du Conseil d'administration de la CCN a accordé l'approbation fédérale du design et de l'utilisation du sol pour les travaux de démolition des éléments précis de l'amphithéâtre de l'Astrolabe, y compris la scène, le bâtiment de la billetterie et les sièges de l'amphithéâtre. Ces travaux de démolition ont débuté en novembre 2019 et devraient s'achever au printemps 2020.

Pointe Nepean – Mise en œuvre des travaux de la Partie 1

La mise en œuvre des travaux de la Partie 1 comprend ce qui suit :

- l'aménagement du muret périphérique et du ha-ha (Lot B);
- la construction de la passerelle (Lot C).

Lot B – Le muret périphérique et le ha-ha

Les améliorations proposées au muret périphérique comprennent le prolongement du sentier périphérique bordé de bancs illustré dans le plan concept d'ensemble du parc de la pointe Nepean. Ce système a pour but d'offrir de spectaculaires vues panoramiques d'institutions nationales et d'importants points d'intérêt de la région de la capitale (RCN), y compris la colline du Parlement, le Musée canadien de l'histoire (MCH) et l'île Victoria. Pour mettre pleinement en évidence ces vues panoramiques, le sentier périphérique inclura un ouvrage paysager en dépression (un ha-ha) et des aires de basse végétation ayant pour fonction de rehausser la biodiversité aux abords du parc. De plus, des longueurs de clôture seront aménagées en bordure du sentier périphérique pour répondre aux exigences en matière de sécurité publique.

Lot C – La passerelle piétonne

Le plan d'aménagement paysager retenu à l'origine comprenait un pont piétonnier reliant la pointe Nepean et le parc Major's Hill, à la manière du lien original entre ces deux espaces verts publics qui a été éliminé en 1959. Cette nouvelle passerelle aura certainement pour effet d'occasionner une hausse de la fréquentation du parc de la pointe Nepean tout en diminuant le nombre de traversées dangereuses qui se produisent le long de la rue St-Patrick. Cette passerelle améliorera grandement l'expérience piétonne,

notamment en rehaussant l'accessibilité universelle du parc réaménagé, ce qui permettra aux visiteurs de tous âges et niveaux de mobilité de profiter des lieux.

Le concept original de la passerelle piétonne comprenait l'inclusion de la statue du Guide Anishinabe à proximité du point d'accès à la passerelle, du côté du parc Major's Hill. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de conception détaillée de la passerelle, les environs des points d'accès de part et d'autre ont été simplifiés pour répondre aux contraintes liées aux exigences de nature technique, dont le niveau du terrain, et aux exigences financières du projet. Ainsi, l'emplacement proposé de la statue du Guide dans la proposition retenue est présentement en cours de révision.

Déménagement temporaire de monuments

Dans le but d'assurer le bon déroulement des travaux de démolition et d'enlèvement complet de l'amphithéâtre de l'Astrolabe et des ouvrages connexes, et pour faire place aux travaux d'aménagement de la passerelle piétonne, il sera nécessaire de déménager temporairement trois (3) monuments existants de la pointe Nepean et une statue du parc Major's Hill.

Le monument de Samuel de Champlain, le monument du Centenaire, le monument géodésique du Centenaire et la borne cadastrale connexe, ainsi que de la statue du guide Anishinabe seront retirés des lieux au cours de l'été 2020 et entreposés temporairement à l'entrepôt Woodroffe de la CCN. Ces monuments seront réinstallés sur les lieux dans le cadre d'une étape future de la mise en œuvre du projet d'ici l'été 2023, soit avant la date d'achèvement prévue du projet de réaménagement de la pointe Nepean. Les emplacements précis de ces monuments et les détails de conception connexes sont présentement à l'étude. En ce qui a trait à la réinstallation de la statue du guide Anishinabe, les démarches d'engagement des représentants des communautés autochtones Kitigan Zibi et Pikwakanagan sont en cours.

3. Analyse du personnel de la CCN / Risques et mesures d'atténuation

3.1 Analyse du personnel de la CCN

- La pointe Nepean et le parc Major's Hill sont deux propriétés importantes de la CCN qui font partie de la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN). La pointe Nepean est bordée du côté est par le musée des Beaux-arts du Canada, une institution culturelle fédérale.
- Le réaménagement de cet important point d'intérêt en bordure du boulevard de la Confédération par la CCN représente la création d'un legs permanent au nom de tous les Canadiens.
- Le projet est conforme aux orientations stratégiques et aux priorités d'aménagement de la capitale, aux lignes directrices d'aménagement du boulevard de la Confédération et aux directives concernant la gestion et l'intendance des lieux de grande importance de la capitale.

- La nouvelle passerelle piétonne crée un nouveau lien physique entre deux parcs importants du cœur de la capitale, et un lien symbolique avec le passé, car un ouvrage d'art comparable situé au même endroit aurait été démoli en 1959 (source : *Historical Documentation of Nepean Point, 2017*).
- Le projet aura pour effet de rehausser un pôle culturel existant, en plus d'offrir d'intéressantes nouvelles possibilités de collaboration avec une gamme variée d'intervenants, y compris des établissements publics et des acteurs du secteur privé.
- Le projet améliore l'accès au parc de la pointe Nepean et rend cet accès plus sécuritaire, notamment en ce qui a trait à la sécurité et la circulation des piétons, en plus d'améliorer l'accessibilité universelle des lieux.
- Le projet rendra le parc de la pointe Nepean plus attrayant, ce qui aura pour effet d'entrainer une hausse de la fréquentation et d'améliorer l'expérience des visiteurs de la région de la capitale.
- Le réaménagement du parc de la pointe Nepean offrira d'importants avantages à la CCN et au MBAC par la création d'un nouveau lien physique entre les deux propriétés.
- Les travaux de la Partie 1 permettent la réalisation des éléments prioritaires du plan d'ensemble sous forme de projets distincts.

3.2 Risques et mesures d'atténuation

- La mise en œuvre des plans d'aménagement est conditionnelle à la disponibilité des fonds requis. Le programme de mise en œuvre est divisé en étapes de manière à offrir un maximum de souplesse en fonction des fonds disponibles. La demande d'autorisation financière pour la réalisation des travaux de la Partie 1 sera présentée suite à la confirmation de l'enveloppe budgétaire et fera l'objet d'une demande d'approbation distincte auprès du conseil d'administration de la CCN.
- Le retrait temporaire des monuments existants suscitera vraisemblablement un grand intérêt auprès du public, et exigera la préparation d'une stratégie de communication détaillée pour offrir à la population des informations claires et précises des plans futurs.

3.3 Commentaires du CCUDI

- Lors de sa réunion du 28 février (voir l'annexe D), le CCUDI a fait part de son soutien pour le projet, y compris l'ajout de la passerelle piétonne aux travaux de mise en œuvre de la Partie 1. Le CCUDI a aussi identifié des éléments d'intérêt particulier à surveiller au cours des travaux de conception détaillée à venir, dont les détails de conception de la passerelle, la présence autochtone, l'éclairage, le mobilier public et la stratégie de plantation.
- Les commentaires du CCUDI seront pris en compte tout au long des travaux de conception détaillée et l'état d'avancement sera présenté à nouveau au comité pour examen et commentaires aux prochaines étapes déterminantes du projet.

4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN : « *Guider et contrôler l'utilisation et la mise en valeur des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada et entretenir des lieux patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, y compris … les lieux commémoratifs*. »
- Plan d'entreprise de la CCN, 2019-2020 à 2023-2024.
- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (CCN, 2017).
- Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (CCN, 2005).
- La protection des vues dans la capitale du Canada (CCN, 2007)
- Plan lumière de la capitale de 2017 à 2027 (CCN, 2017)
- Lignes directrices d'aménagement, de gestion et d'intendance du boulevard de la Confédération (CCN, 2011).

5. Consultations et communication

- 9 août 2018 – Consultation tenue auprès des communautés algonquines de Kitigan Zibi et Pikwakanagan;
- 25 septembre 2018 – Présentation du projet au Comité consultatif sur l'accessibilité universelle (CCAU);
- 2 octobre 2018 - Rencontre avec l'architecte paysagiste du musée des Beaux-arts du Canada, Cornelia Oberlander;
- 7 décembre 2018 – Présentation de l'état d'avancement du projet au CCUDI;
- 25 janvier 2019 – Présentation d'une demande d'approbation de l'enveloppe budgétaire du projet et des modifications proposées au contrat au conseil d'administration de la CCN;
- 17 septembre 2019 – Demande d'approbation de l'enveloppe budgétaire des travaux de démolition présentée au conseil d'administration de la CCN
- 11 décembre 2019 – Réunion de coordination avec la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) au sujet de l'initiative des liaisons interprovinciales à l'appui de la capitale du Canada
- 28 février 2020 – Présentation au CCUDI.

6. Prochaines étapes

- Printemps et été 2020 – Déplacement temporaire de 4 monuments / Achèvement des travaux de démolition approuvés
- Automne 2020 - Approbation par le conseil d'administration de la CCN du design des éléments restants pour la mise en œuvre de la partie 1 / autorisation financière par le conseil d'administration de la CCN pour la mise en œuvre de la partie 1
- Printemps 2021 – Début des travaux de mise en œuvre de la Partie 1

7. Liste des annexes

Annexe A – Plan d'aménagement paysager
Annexe B – Esquisses du muret périphérique et du ha-ha
Annexe C – Esquisses de la passerelle piétonne
Annexe D – Extrait du procès-verbal de la réunion du CCUDI des 27 et 28 février 2020

8. Auteurs de la proposition

Pierre Vaillancourt, vice-président par intérim, Aménagement de la capitale (AC)
Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et programmes du Patrimoine et de l'Archéologie (AC)
Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales du design (AC)
Kelly Wojnarski, architecte paysagiste, Approbations fédérales du design (AC)
Iulia Madularu, directrice par intérim, Design et Construction (AC)
Yoland Charette, chef, Architecture du paysage et Design industriel (AC)
Garry Meus, architecte paysagiste principal, Design et Construction (AC)
Veronica Porter, architecte paysagiste, Design et Construction (AC)
Justin Nadeau, gestionnaire de projets (AC)

APPENDIX 2

NEPEAN POINT PARK
Ha Ha Development
December 20th, 2019

Image 1: Aerial view of the proposed perimeter promenade, Ha Ha and seating bays of Nepean Point Park.

Image 2: Sectional aerial view of the proposed perimeter promenade, Ha Ha and seating bays of Nepean Point Park.

The material build up beneath the concrete paving is revealed to illustrate the proposed Silva Cell technology.

This system provides appropriate soil conditions that enable the trees to thrive while also increasing the overall storm water capacity of the site.

Image 3: Sectional aerial view to illustrate the holistic and passive stormwater strategy proposed for Nepean Point Park.

Runoff is collected in a bioswale behind the seat walls, where it is circulated through the soil of the Silva Cell areas - promoting healthy tree root growth.

Excess water that is not absorbed percolates downward to the grannular layer and becomes distributed to the Ha Ha to be absorbed by plant material and evapotranspirate.

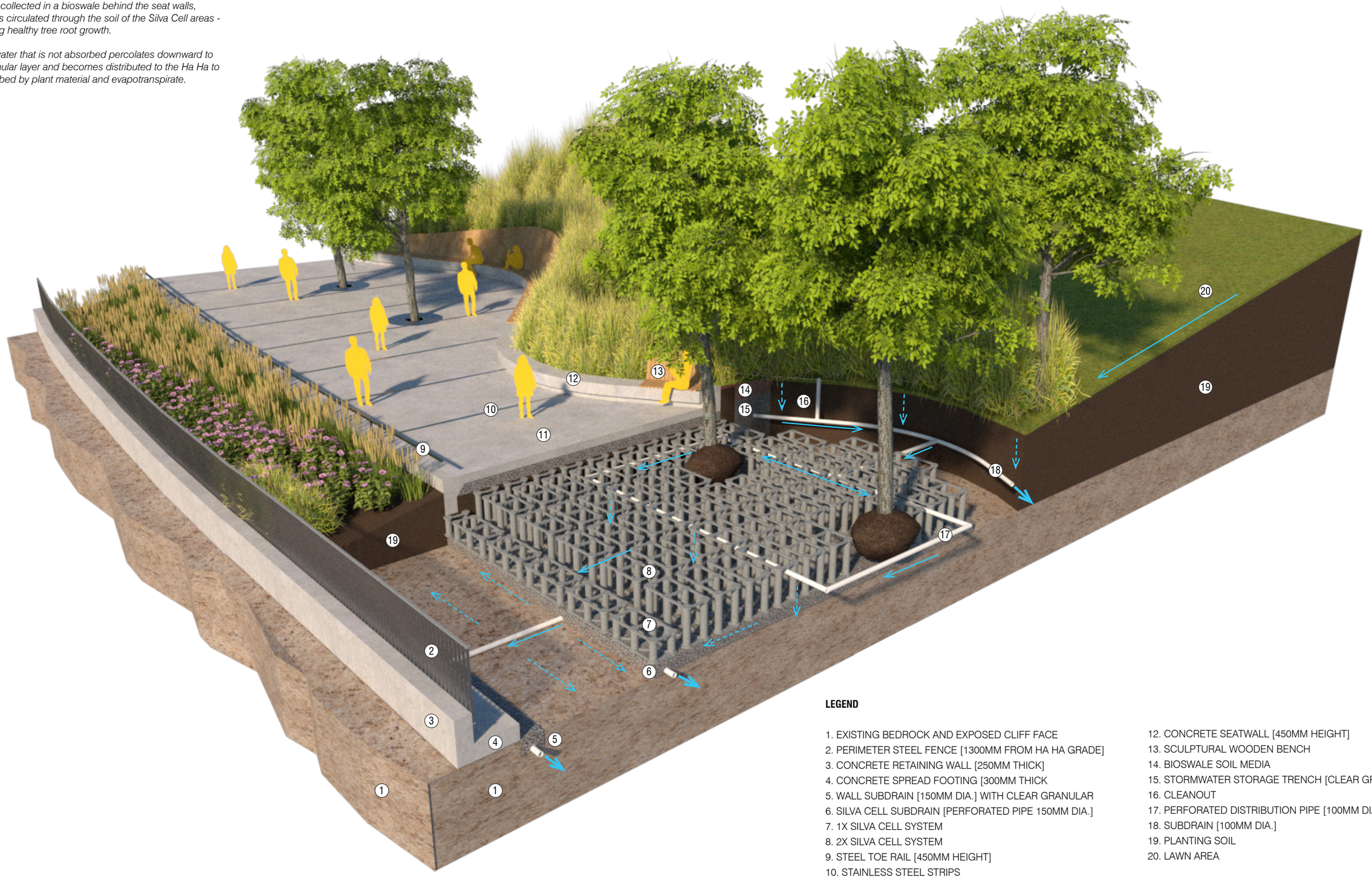

LEGEND

1. EXISTING BEDROCK AND EXPOSED CLIFF FACE
2. PERIMETER STEEL FENCE [1300MM FROM HA HA GRADE]
3. CONCRETE RETAINING WALL [250MM THICK]
4. CONCRETE SPREAD FOOTING [300MM THICK
5. WALL SUBDRAIN [150MM DIA.] WITH CLEAR GRANULAR
6. SILVA CELL SUBDRAIN [PERFORATED PIPE 150MM DIA.]
7. 1X SILVA CELL SYSTEM
8. 2X SILVA CELL SYSTEM
9. STEEL TOE RAIL [450MM HEIGHT]
10. STAINLESS STEEL STRIPS
11. LAFARGE ARTEVIA CONCRETE PAVING
12. CONCRETE SEATWALL [450MM HEIGHT]
13. SCULPTURAL WOODEN BENCH
14. BIOSWALE SOIL MEDIA
15. STORMWATER STORAGE TRENCH [CLEAR GRANULAR]
16. CLEANOUT
17. PERFORATED DISTRIBUTION PIPE [100MM DIA.]
18. SUBDRAIN [100MM DIA.]
19. PLANTING SOIL
20. LAWN AREA

APPENDIX 3

Nepean Point - Bridge

Nepean Point, Ottawa

Patkau Architects

Architectural Set - Issued for Costing

2020.01.06

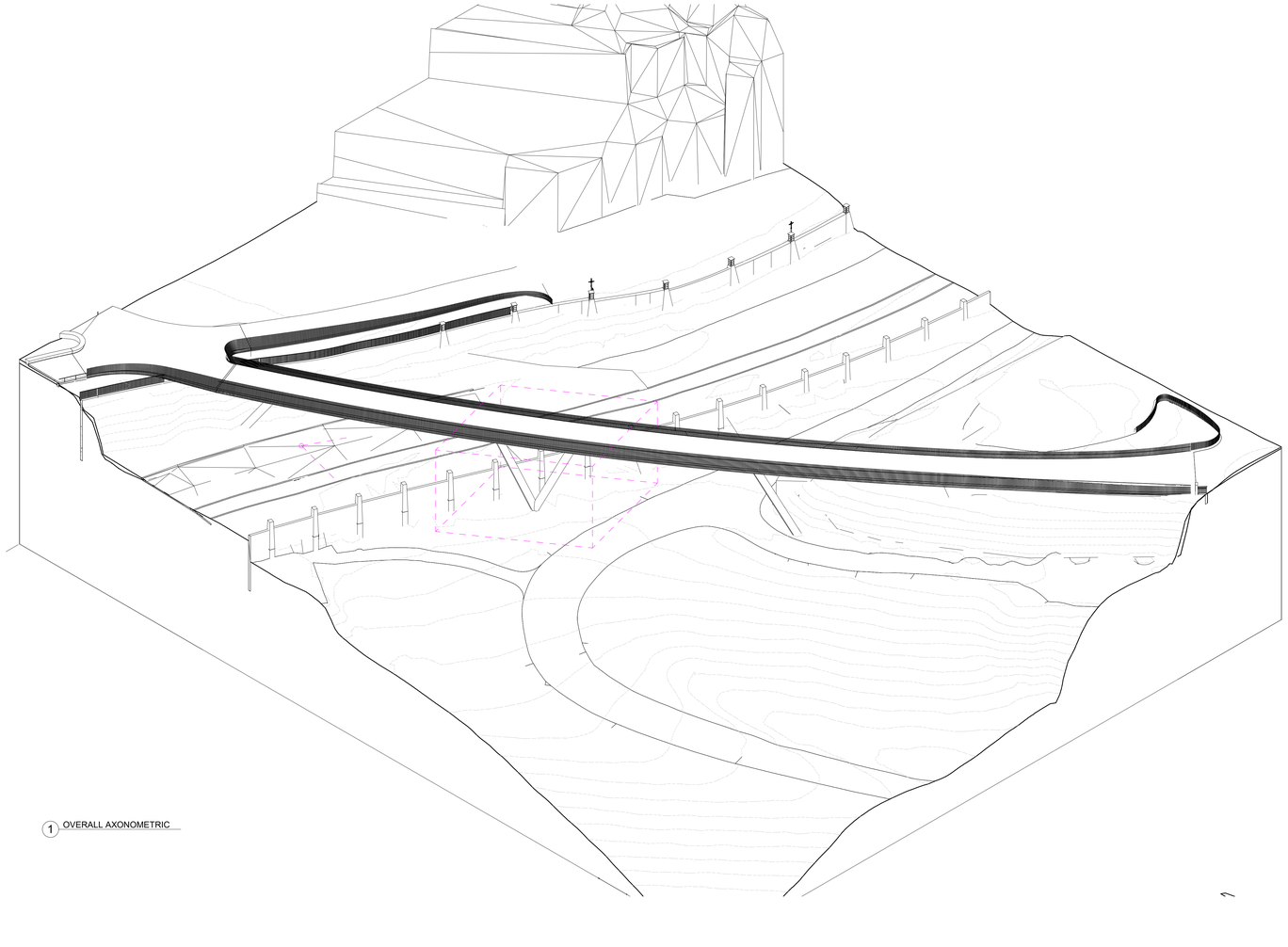

1 OVERALL AXONOMETRIC

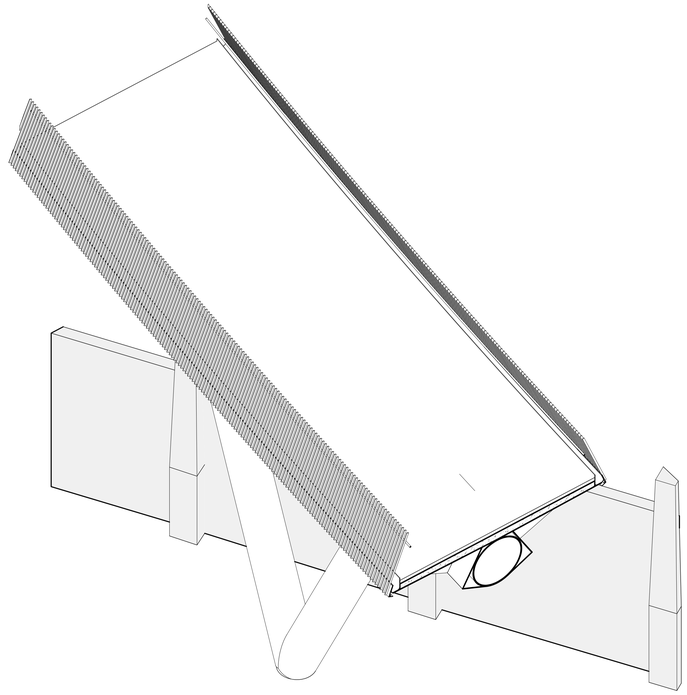

2 DETAIL AXONOMETRIC

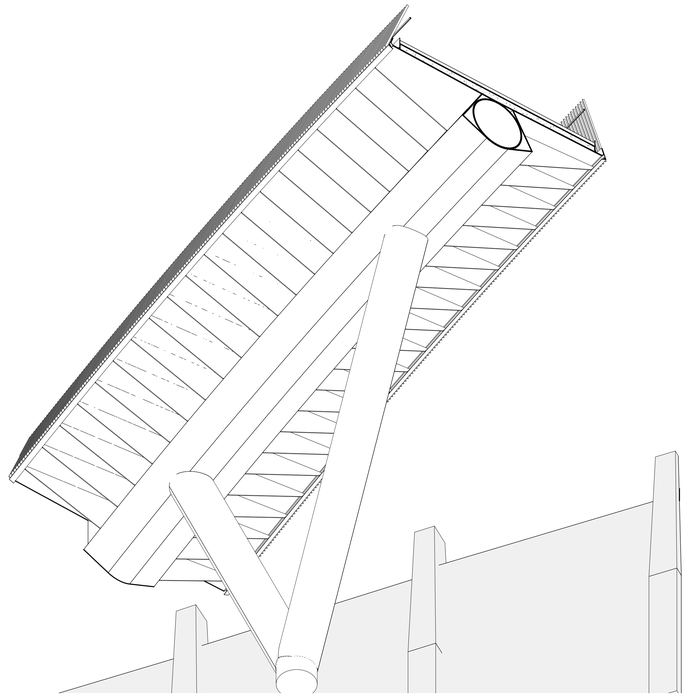

3 DETAIL AXONOMETRIC - WORM'S EYE

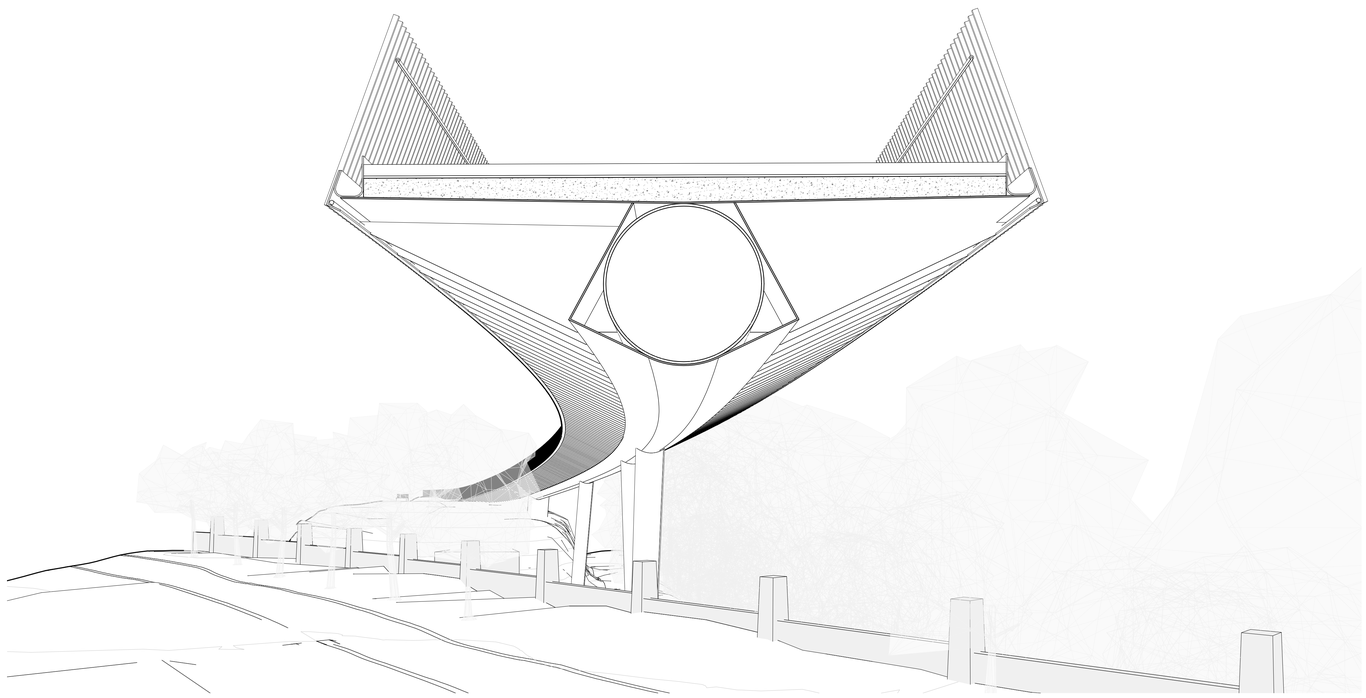

4 SECTION-PERSPECTIVE

General Notes

1. Contractor must check and verify all dimensions on the job, and report any discrepancies to the Architect before proceeding with the work.

2. Do not scale this drawing.

Key Notes

No.	Date	Issued for
2	2020.01.06	ISSUED FOR COSTING
1	2019.12.12	PROGRESS SET

DRAFT

NOT FOR CONSTRUCTION

North Arrow

Seal

Patkau Architects

1564 West 6th Ave
Vancouver, BC
Canada V6J 1R2

T 604 683 7633
E info@patkau.ca

Nepean Point - Bridge

Nepean Point, Ottawa

3D VIEWS

Project Number: 090

Date: 2020.01.06

Scale:

AC0.20

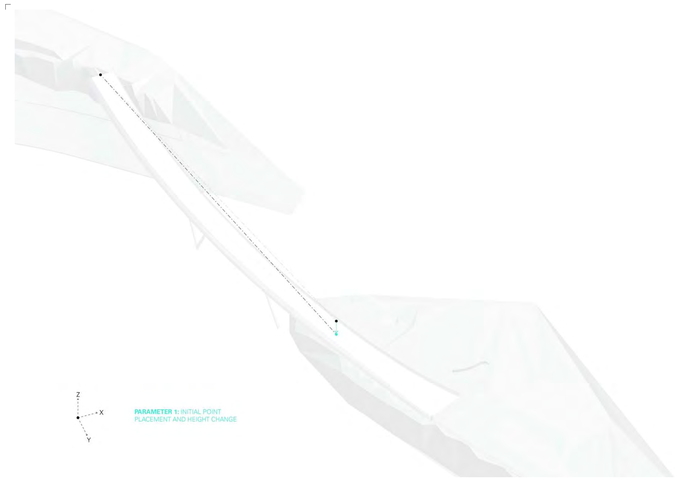

STEP 1: DEFINE ENDPOINTS AND CENTRE AXIS LINE

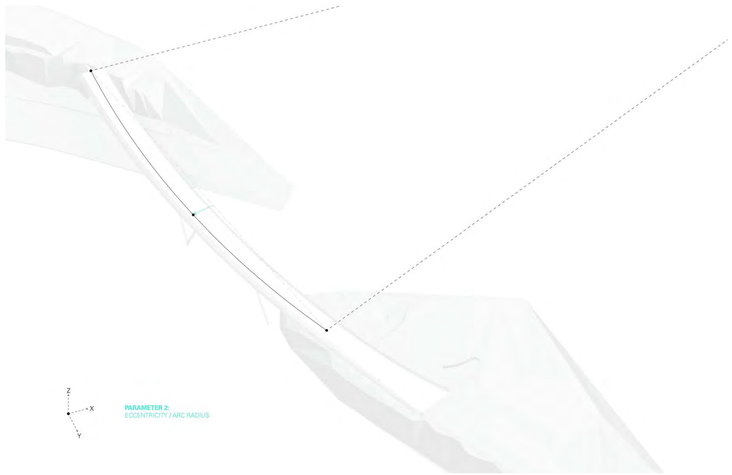

STEP 2: DEFINE AN ARC BETWEEN THE TWO ENDPOINTS
TRUE ARC RADIUS = 205100mm

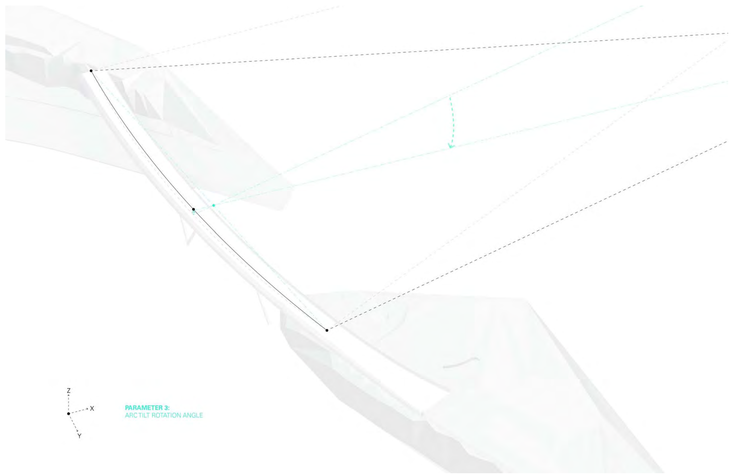

STEP 3: TILT THE ARC BY ROTATING IT AROUND THE AXIS

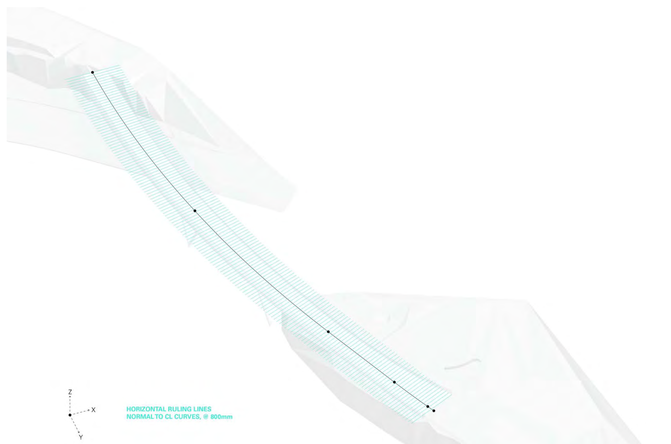

STEP 4: CREATE FLAT RULING LINES TO DEFINE SURFACE OF BRIDGE DECK

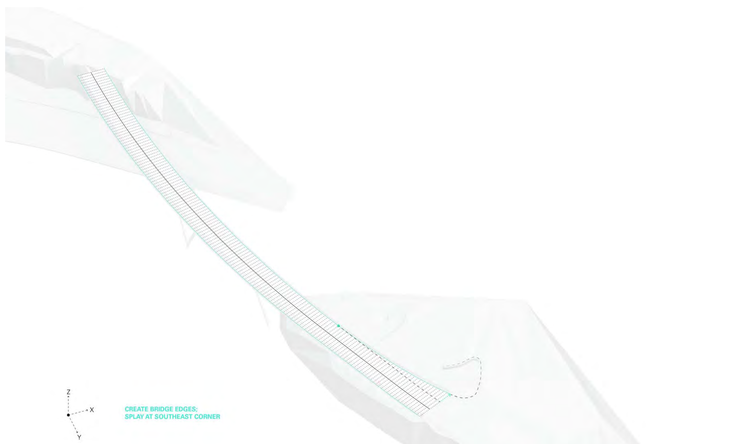

STEP 5: DEFINE BRIDGE EDGES; TRIM THE BRIDGE SURFACE

FABRICATION NOTES

- THE MAIN STRUCTURAL GIRDER FOLLOWS THE PATH OF THE GUIDE CURVE PRECISELY; AS SUCH, IT IS SINGLY-CURVED WITH A CONSTANT RADIUS OF 205100mm.
- DUE TO THE GENTLE OVERALL CURVATURE, ALL OTHER ELEMENTS OF THE BRIDGE CAN BE EITHER:
  1. FABRICATED IN SHORT STRAIGHT SEGMENTS WITH TOLERANCE ACCOUNTED FOR IN JOINTS *(DECKING, GUARDRAILS, GUTTERS, FINS, ETC.)*,
  2. CAST IN SITU *(SLAB, DECORATIVE TOPPING)*, OR
  3. VERY GENTLY CURVED *(HANDRAILS)*.
     REF AC5.00.
- THE TILTED ARC, WHEN PROJECTED INTO TRUE PLAN, APPEARS SLIGHTLY ELLIPTICAL.
- THE SPACINGS OF REPEATED ELEMENTS HAVE BEEN RATIONALIZED BASED ON AN 800mm MODULE MEASURED IN TRUE PLAN ALONG THE CENTRELINE ELLIPSE.
- AT EACH 800mm POINT, A FLAT LINE IS PROJECTED NORMAL TO THE CENTRELINE IN PLAN. THESE RULING LINES DEFINE THE TOP OF THE BRIDGE DECK.
- THE BRIDGE EDGE WORKPOINTS ARE FORMED BY OFFSETTING THE CENTRELINE A GIVEN AMOUNT IN EACH DIRECTION; REF AC5.00. THESE THEN DEFINE EACH REPEATED ELEMENT OF THE BRIDGE (FINS, GUARDRAIL PICKETS, ETC.)

TRUE ARC

CENTREPOINT:	{182948, -28099, 17562}
START POINT:	{-3500, -95810, 69700}
END POINT:	{45780, -171654, 88972}
LENGTH:	92000mm
RADIUS:	205100mm

General Notes

1. Contractor must check and verify all dimensions on the job, and report any discrepancies to the Architect before proceeding with the work.

2. Do not scale this drawing.

Key Notes

No.	Date	Issued for
1	2020.01.06	ISSUED FOR COSTING

DRAFT

NOT FOR CONSTRUCTION

North Arrow

Seal

Patkau Architects

1564 West 6th Ave
Vancouver, BC
Canada V6J 1R2

T 604 683 7633
E info@patkau.ca

Nepean Point - Bridge

Nepean Point, Ottawa

GEOMETRIC RATIONALIZATION

Project Number: 090
Date: 2020.01.06
Scale: 1 : 1

AC0.30

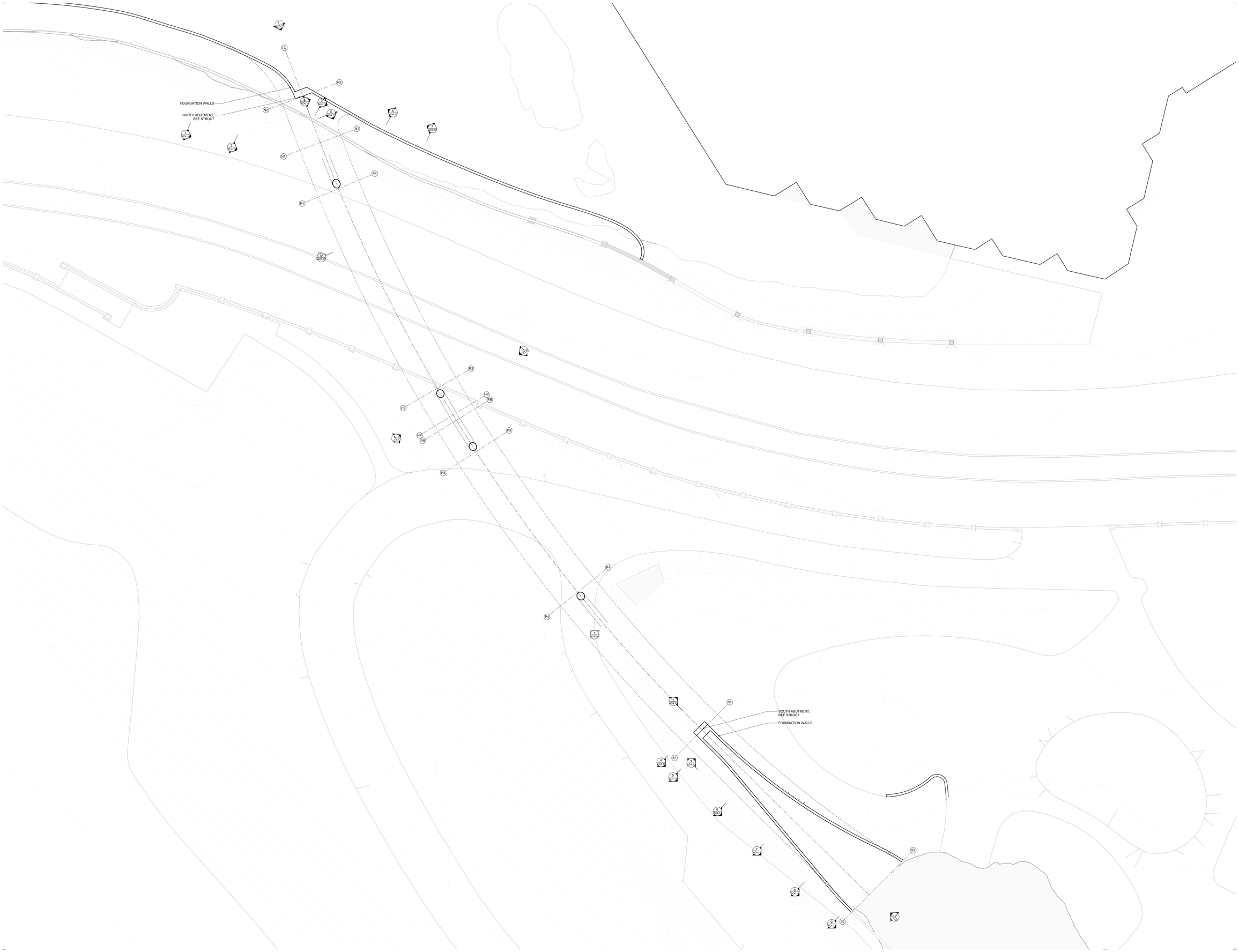

General Notes

1. Contractor must check and verify all dimensions on the job, and report any discrepancies to the Architect before proceeding with the work.

2. Do not scale this drawing.

Key Notes

No.	Date	Issued for
2	2020.01.06	ISSUED FOR COSTING
1	2019.12.12	PROGRESS SET

DRAFT

NOT FOR CONSTRUCTION

North Arrow | Seal

Patkau Architects

1564 West 6th Ave
Vancouver, BC
Canada V6J 1R2

T 604 683 7633
E info@patkau.ca

Nepean Point - Bridge

Nepean Point, Ottawa

FLOOR PLAN - PIERS

Project Number: 090

Date: 2020.01.06

Scale: 1 : 150

AC1.11

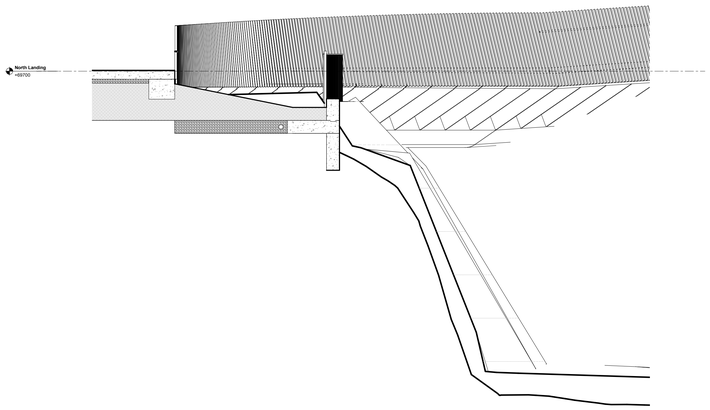

1 NORTH LANDING - SECTION A
1 : 50 1 / AC1.10

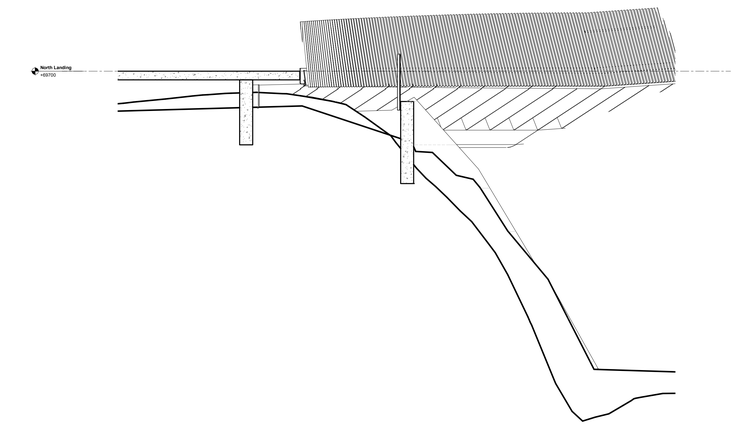

2 NORTH LANDING - SECTION B
1 : 50 1 / AC1.10

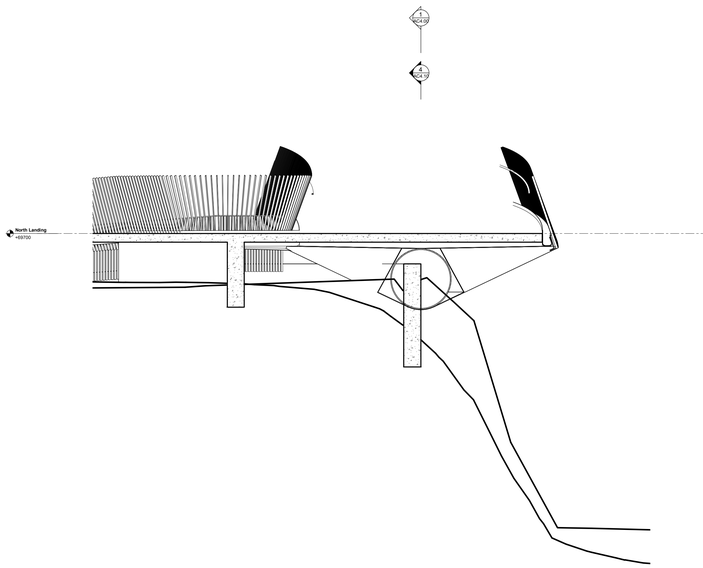

5 NORTH LANDING - SECTION C3 - PERP TO CL OF BRIDGE
1 : 50 1 / AC1.10

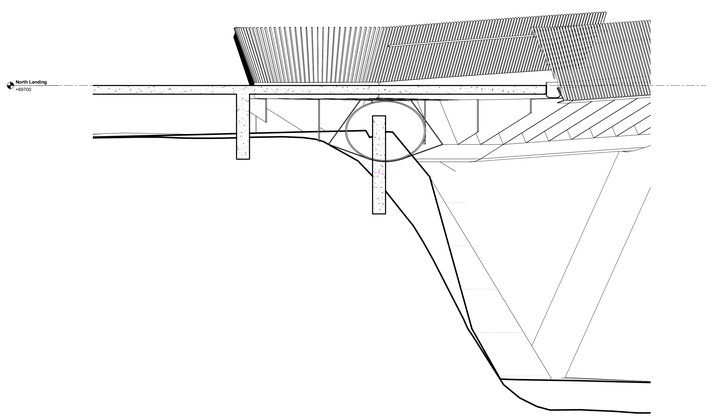

3 NORTH LANDING - SECTION C1 - PERP TO HA-HA WALL
1 : 50 1 / AC1.10

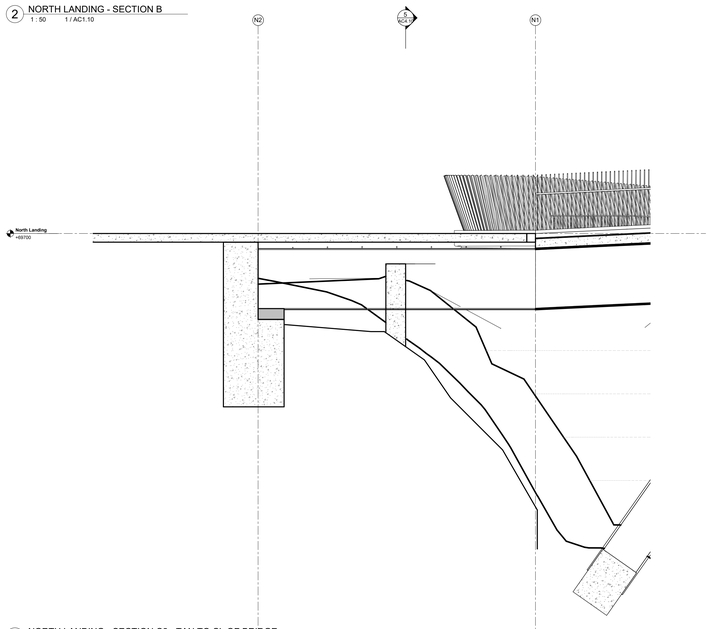

4 NORTH LANDING - SECTION C2 - TAN TO CL OF BRIDGE
1 : 50 1 / AC1.10

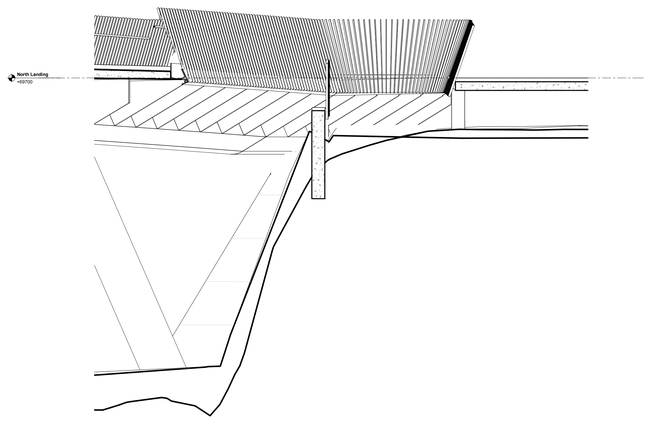

6 NORTH LANDING - SECTION D
1 : 50 1 / AC1.10

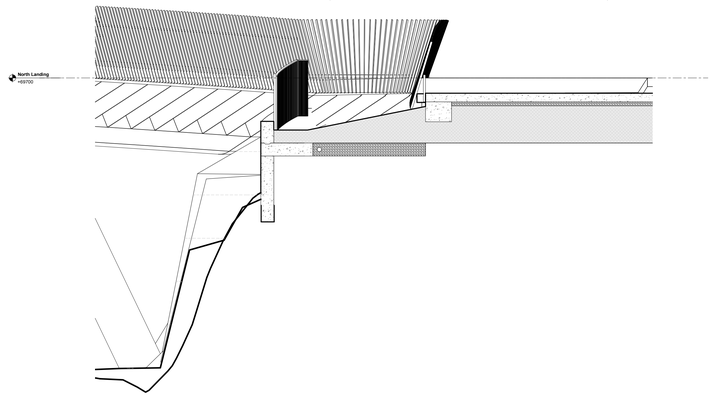

7 NORTH LANDING - SECTION E
1 : 50 1 / AC1.10

General Notes

1. Contractor must check and verify all dimensions on the job, and report any discrepancies to the Architect before proceeding with the work.

2. Do not scale this drawing.

Key Notes

No.	Date	Issued for
1	2020.01.06	ISSUED FOR COSTING

DRAFT

NOT FOR CONSTRUCTION

North Arrow Seal

Patkau Architects

1564 West 6th Ave
Vancouver, BC
Canada V6J 1R2

T 604 683 7633
E info@patkau.ca

Nepean Point - Bridge

Nepean Point, Ottawa

SECTIONS - NORTH LANDING AND ABUTMENT

Project Number: 090
Date: 2020.01.06
Scale: 1 : 50

AC4.10

NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of February 27 and 28, 2020

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance des 27 et 28 février 2020

2020-P67 - Nepean Point Redevelopment – Revised Concept Plan – Part 1 Perimeter Wall and Bridge 50% Design Development (C)

Members received a presentation on the Nepean Point Redevelopment – Revised Concept Plan – Part 1 Perimeter Wall and Bridge 50% Design Development. They provided the following comments:

Bridge design

- Having the bridge in the first phase is the right thing to do.
- The elegant and subtle curved form of the bridge should be followed through as the design continues to develop.
- Lighting and guardrails are important elements that have a significant impact on the design and require careful resolution.
- The detailing of the perimeter wall and ha ha zone are well done. This is a precedent we should see more often.
- The indigenous narratives incorporated into the landscape design elements should be explored further.

Landscape Plan

2020-P67 - Réaménagement de la pointe Nepean – Plan conceptuel révisé – Partie 1 – Mur périphérique et pont – Concept finalisé à 50% (C)

Les membres reçoivent une présentation sur le réaménagement de la pointe Nepean – Plan conceptuel révisé – Partie 1 – Mur périphérique et pont – Concept finalisé à 50%. Ils donnent les commentaires suivants :

Conception du pont

- Le fait d'avoir le pont dans la première phase est une bonne chose.
- La forme courbée du pont est élégante et subtile et devrait être mise exécution alors que la conception devient plus détaillée.
- L'éclairage et les rambardes sont des éléments importants qui ont un impact significatif sur la conception et qui nécessitent une solution minutieuse.
- Les détails du mur périphérique et de la zone ha ha sont bien conçus. C'est un précédent que nous devrions voir plus souvent.
- On devrait étudier plus en profondeur les récits autochtones incorporés dans les éléments du concept d'aménagement paysager.

Plan d'aménagement paysager

Draft/ébauche

Canada

2020-P67 - Nepean Point Redevelopment – Revised Concept Plan – Part 1 Perimeter Wall and Bridge 50% Design Development (C)	2020-P67 - Réaménagement de la pointe Nepean – Plan conceptuel révisé – Partie 1 – Mur périphérique et pont – Concept finalisé à 50% (C)
• A palette of native species that work together should be used. • The whole indigenous history of medicinal plants in the tree canopy, shrubs, and under canopy would bring an educational dimension. • The deterioration due to skateboarding of benches and seating walls should be prevented (ex. of devices on urban furniture along the Rhône in Lyon, France).	• On devrait utiliser une palette d'espèces indigènes qui fonctionnent ensemble. • L'ensemble de l'histoire autochtone des plantes médicinales au niveau des arbres, des arbustes, et sous le couvert végétal apporterait une dimension éducative. • Pour éviter la détérioration des bancs et des murets pour s'asseoir, on devrait empêcher la pratique de la planche à roulettes (ex. de dispositifs sur le mobilier urbain le long du Rhône à Lyon en France).
<u>Lighting Strategy</u> • Thought should be given to the way the space works at night and during the winter, and how the lighting features will integrate with the benches, the bridge, the perimeter wall, the ha ha zone, etc.	<u>Stratégie d'éclairage</u> • On devrait réfléchir à la façon dont le site fonctionne la nuit et pendant l'hiver, et comment les éléments d'éclairage vont s'intégrer avec les bancs, le pont, le mur périphérique, la zone ha ha, etc.
Committee Secretary	Secrétaire des comités

CAROLINE BIED

Draft/ébauche